




Programme des produits de formulation

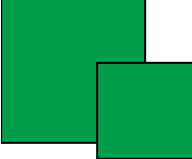
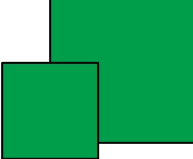
Comité consultatif de gestion économique

Le 7 juin 2004

Brad Bergen



- 
- Directive d'homologation DIR2004-01
Programme sur les produits de formulation et note réglementaire REG2004-01, Liste des produits de formulation de l'ARLA, publiées le 9 janvier 2004
 - Nouvelles exigences à mettre en place graduellement au cours des 3 prochaines années avec la mise en vigueur de la première exigence dès janvier 2005
-

- 
- 
- Document d'orientation destiné à l'industrie et à être publié en vue de la mise en oeuvre du Programme sur les produits de formulation
-



Nouvelles exigences

- Formulaire de déclaration des spécifications du produit (FDSP) à être soumis avec les demandes d'homologation dès janvier 2005
 - Allergènes déclarés sur toutes les étiquettes des produits d'ici juillet 2005 et documentés par avis
-




Nouvelles exigences (suite)

- Demandes pour déclarer la formulation des agents de conservation sur les étiquettes et les FDSP à soumettre d'ici juillet 2005
 - Produits de formulation de la liste 2 identifiés sur toutes les étiquettes des produits d'ici janvier 2006 et documentés par avis
-



Nouvelles exigences (suite)

- Les fragrances et les teintures ne satisfaisant pas les critères d'acceptabilité devront être remplacées et documentées par avis ou demande d'ici décembre 2006
-



Autres modifications concernant les produits de formulation permis sur avis préalable

- Addition, retrait ou substitution de colorants et de teintures
 - Modification de la concentration nominale des produits de formulation
 - Modification des limites certifiées des produits de formulation
 - Modification du processus de formulation
 - Modification des fournisseurs des produits de formulation
-



Fichier maître de l'ARLA sur les produits de formulation

- On est rendu à la phase finale de l'Initiative de la demande de renseignements au sujet des produits de formulation
 - Renseignements demandés sur 1500 produits de formulation dans les phases 1 et 2
 - Maintenant, il reste moins de 20 produits de formulation pour lesquels on attend encore des renseignements
-

Produits de formulation de la liste 1

- Les produits de formulation actuels de la liste 1 ne doivent plus être dans aucun produit antiparasitaire d'ici le 31 décembre 2004
 - De l'ensemble des 72 produits originels contenant des produits de formulation de la liste 1 :
 - ❖ 36 produits ont été abandonnés
 - ❖ 27 produits ont été retirés ou remplacés de la liste 1
 - ❖ L'homologation de 3 produits a été annulée et 2 autres produits n'étaient pas admissibles pour un renouvellement en raison d'une non conformité
 - ❖ 4 demandes d'homologation demandant le remplacement ou l'appui continue à l'utilisation de la liste 1 sont en voie d'examen
-



Nouveaux produits de formulation

- Des exigences en données/renseignements sont en considération
 - Le but est de s'harmoniser avec la démarche progressive en matière de données de la United States Environmental Protection Agency
« Méthodologie pour les produits chimiques pesticides à plus faible toxicité »
 - L'ARLA va publier un projet de décision réglementaire sur la méthodologie d'évaluation et les exigences à l'égard des nouveaux produits de formulation
-